

Musée du Temps - Service des publics - Encaissement et réaffectation d'une subvention de la DRAC

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Les activités du service des publics sont variées : visites surprise gratuites ; événements, comme au mois de juin pour le premier anniversaire du musée, en septembre pour «Faites de la science» ; exposition dossier, comme celle qui se prépare pour marquer l'achat des globes Berthoud ; accueil du Centre Régional du Livre pour des rencontres littéraires dans les salles sur le thème du temps, etc.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, par courrier en date du 22 mai dernier, a annoncé au Musée du Temps une subvention de 15 000 € pour les activités de son service des publics en 2003.

Le budget des différentes actions se présente comme suit :

Dépenses	Recettes
* Rendez-vous surprises (visites gratuites) : deux week-ends Printemps du musée et Journées du Patrimoine : 2 000 € 32 dimanches : 6 000 €	Ville = 50 500 €
* deux -événements : juin, anniversaire du musée : 18 500 € sciences en fête : 12 000 €	DRAC = 15 000 €
* 1 exposition-dossier, globes : 25 000 €	
* 1 exposition surprise, sur le thème des boîtes à temps : 1 000 €	
* Rencontres littéraires avec le CRL : 1 000 €	
65 500 €	65 500 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire le montant de la subvention au budget de l'exercice courant par décision modificative en recettes au chapitre 92.322 / 74718 / 52020 dès réception de la notification et de réaffecter cette somme en dépenses au chapitre 92.322 / 6042 / 52020.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 6 octobre 2003.